

Contrats «Légumes biologiques» 2018



Saison été ou à l'année (été + hiver)

Le présent contrat engage l'Amapien-ne pour l'été 2018 ou une année complète (saison été + saison hiver) selon votre choix. **C'est un engagement fort de soutien et de solidarité** envers notre paysan -maraîcher.

Les différentes modalités de paiements sont détaillées dans la partie «choix du panier et modalités de paiements».

Les signataires des présents contrats s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le cadre de la charte des AMAP. En particulier:

L'amapien-ne...	Les paysans...
Nom:	Michèle et Florent BOULANGER
Adresse:	49 rue du Hamelet 80860 PONTHOILE
CP:	Tél: 09 75 81 81 45
Localité:	@ www.leslegumesdelamorette.com
Tél:	Mail: leslegumesdelamorette@orange.fr
Mail:	
.....s'engage à :s'engagent à :
<ul style="list-style-type: none">* Préfinancer la production.* Être solidaire vis-à-vis du paysan: partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole.* Participer au fonctionnement de l'AMAP, notamment aux permanences de livraison.	<ul style="list-style-type: none">* Fournir des légumes biologiques.* Être présent aux livraisons et accueillir les amapiens sur sa ferme au moins une fois sur l'année.* Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail. Informer le collectif des soucis rencontrés.

CALENDRIER ET MODALITÉS D'ENGAGEMENT

Le présent contrat est élaboré pour, selon votre choix: la saison d'été ou l'année entière (Barrez légumes hiver si vous ne prenez que la saison été)

saisons	Nombres livraisons	Calendrier des livraisons
<p>Légumes été 2018</p> <p>4 paniers printemps 8 €</p> <p>23 paniers été</p>	<p>27 paniers en 25 livraisons</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Paniers printemps : Les 3, 10, 17 et 24 avril - Panier été : une livraison hebdomadaire du mardi 22 mai au mardi 16 octobre 2018 avec exceptions suivantes - Double panier le 7 août 2018 (pas de livraison le 14 août). - Double panier le 16 octobre (pas de livraison les 23 et 30 octobre).
<p>Légumes hiver 2018/2019 du mardi 6 novembre au mardi 26 mars.</p>	<p>20 paniers en 18 livraisons</p>	<p>Une livraison hebdomadaire avec exceptions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Double panier le 18 décembre 2018 Pas de livraison les 25 /12/2018 et 01 janvier 2019. - Double panier le 05 février 2019 (Pas de livraison le 12 février)

Ces livraisons auront lieu le mardi de 17H45 à 19H dans la cour de l'ancienne CPAM, Place Anatole Gosselin 80120 RUE , juste à côté de l'office du tourisme , selon le calendrier établi ci-dessus.

En cas d'absence lors d'une livraison, le panier n'est pas remboursé. Il vous est donc conseillé de demander à une personne de votre entourage de venir retirer le panier pour vous... ou de l'offrir à quelqu'un!

CHOIX DU PANIER ET MODALITÉS DE PAIEMENTS

Choix du panier	paiement	Encaissement chèque
<input type="checkbox"/> LE PETIT PANIER <u>Saison été:</u> 4 printemps à 8€ + 23 paniers été à 11 € <u>Saison hiver:</u> 20 paniers hiver à 11 €	Saison été <input type="checkbox"/> 1 chèque de 285€ <input type="checkbox"/> 2 chèques: 143€ + 142€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de 95€ chacun Saison hiver <input type="checkbox"/> 1 chèque de 220€ <input type="checkbox"/> 2 chèques de 110€ chacun <input type="checkbox"/> 3 chèques de 74€, 73€, 73€	1 ^{er} chèque encaissé début avril 2 ^{ème} chèque, début mai 3 ^{ème} chèque, début juin 1 ^{er} chèque encaissé mi octobre 2 ^{ème} chèque en novembre 3 ^{ème} chèque en décembre
<input type="checkbox"/> LE GRAND PANIER <u>la saison été:</u> 4 paniers printemps à 8 € livrés en avril 2018. + 23 paniers à 16,50€ <u>Saison hiver:</u> 20 paniers à 16,50€	Saison été <input type="checkbox"/> 1 chèque de 411,50€ <input type="checkbox"/> 2 chèques: 205€ + 206,50€ <input type="checkbox"/> 3 chèques: 137,50€ + 137€ + 137 € Saison hiver <input type="checkbox"/> 1 chèque de 330€ <input type="checkbox"/> 2 chèques: 165€ et 165€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de 110€ chacun	1 ^{er} chèque encaissé début avril 2 ^{ème} chèque, début mai 3 ^{ème} chèque, début juin 1 ^{er} chèque encaissé mi octobre 2 ^{ème} chèque en novembre 3 ^{ème} chèque en décembre

Le principe de l'AMAP reposant sur un pré-financement, tous les chèques seront donnés aux paysans à la signature du contrat. L'option du règlement en une fois est privilégiée.

Cas des co-paniers: il vous est proposé en régler en 1 ou 2 chèques maxi. Merci d'avance!

Un avenant, «options hiver», à ce contrat pourra vous être proposé en fonction des récoltes de l'été.

Tous les chèques seront libellés à l'ordre du «GAEC les légumes de la Morette».

Le paysan	L'amapien-ne
Date:	Date:
Signature:	Signature:

Contrats «Légumes biologiques» 2018



Saison été ou à l'année (été + hiver)

Le présent contrat engage l'Amapien-ne pour l'été 2018 ou une année complète (saison été + saison hiver) selon votre choix. **C'est un engagement fort de soutien et de solidarité** envers notre paysan -maraîcher.

Les différentes modalités de paiements sont détaillées dans la partie «choix du panier et modalités de paiements».

Les signataires des présents contrats s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans le cadre de la charte des AMAP. En particulier:

L'amapien-ne...	Les paysans...
Nom:	Michèle et Florent BOULANGER
Adresse:	49 rue du Hamelet 80860 PONTHOILE
CP:	Tél: 09 75 81 81 45
Localité:	@ www.leslegumesdelamorette.com
Tél:	Mail : leslegumesdelamorette@orange.fr
Mail:	
.....s'engage à :s'engagent à :
<ul style="list-style-type: none">* Préfinancer la production.* Être solidaire vis-à-vis du paysan: partage des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole.*Participer au fonctionnement de l'AMAP, notamment aux permanences de livraison.	<ul style="list-style-type: none">* Fournir des légumes biologiques.* Être présent aux livraisons et accueillir les amapiens sur sa ferme au moins une fois sur l'année.* Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail. Informer le collectif des soucis rencontrés.

CALENDRIER ET MODALITÉS D'ENGAGEMENT

Le présent contrat est élaboré pour, selon votre choix : la saison d'été ou l'année entière
(Barrez légumes hiver si vous ne prenez que la saison été)

saisons	Nombres livraisons	Calendrier des livraisons
<p>Légumes été 2018</p> <p>4 paniers printemps 8 €</p> <p>23 paniers été</p>	<p>27 paniers en 25 livraisons</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Paniers printemps: Les 3, 10, 17 et 24 avril - Panier été: une livraison hebdomadaire du mardi 22 mai au mardi 16 octobre 2018 avec exceptions suivantes - Double panier le 7 août 2018 (pas de livraison le 14 août). - Double panier le 16 octobre (pas de livraison les 23 et 30 octobre).
<p>Légumes hiver 2018/2019 du mardi 6 novembre au mardi 26 mars.</p>	<p>20 paniers en 18 livraisons</p>	<p>Une livraison hebdomadaire avec exceptions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> -Double panier le 18 décembre 2018 Pas de livraison les 25 /12/2018 et 01 janvier 2019. -Double panier le 05 février 2019 (Pas de livraison le 12 février)

Ces livraisons auront lieu le mardi de 17H45 à 19H dans la cour de l'ancienne CPAM, Place Anatole Gosselin 80120 RUE , juste à côté de l'office du tourisme , selon le calendrier établi ci-dessus.

En cas d'absence lors d'une livraison, le panier n'est pas remboursé. Il vous est donc conseillé de demander à une personne de votre entourage de venir retirer le panier pour vous... ou de l'offrir à quelqu'un!

CHOIX DU PANIER ET MODALITÉS DE PAIEMENTS

Choix du panier	paiement	Encaissement chèque
<input type="checkbox"/> LE PETIT PANIER <u>Saison été:</u> 4 printemps à 8€ + 23 paniers été à 11€ <u>Saison hiver:</u> 20 paniers hiver à 11€	<u>Saison été</u> <input type="checkbox"/> 1 chèque de 285€ <input type="checkbox"/> 2 chèques: 143€ + 142€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de 95€ chacun <u>Saison hiver</u> <input type="checkbox"/> 1 chèque de 220€ <input type="checkbox"/> 2 chèques de 110€ chacun <input type="checkbox"/> 3 chèques de 74€, 73€, 73€	1 ^{er} chèque encaissé début avril 2 ^{ème} chèque, début mai 3 ^{ème} chèque, début juin 1 ^{er} chèque encaissé mi octobre 2 ^{ème} chèque en novembre 3 ^{ème} chèque en décembre
<input type="checkbox"/> LE GRAND PANIER <u>la saison été:</u> 4 paniers printemps à 8 € livrés en avril 2018. + 23 paniers à 16,50€ <u>Saison hiver:</u> 20 paniers à 16,50 €	<u>Saison été</u> <input type="checkbox"/> 1 chèque de 411,50€ <input type="checkbox"/> 2 chèques: 205€ + 206,50€ <input type="checkbox"/> 3 chèques: 137,50€ + 137€ + 137 € <u>Saison hiver</u> <input type="checkbox"/> 1 chèque de 330€ <input type="checkbox"/> 2 chèques: 165€ et 165€ <input type="checkbox"/> 3 chèques de 110€ chacun	1 ^{er} chèque encaissé début avril 2 ^{ème} chèque, début mai 3 ^{ème} chèque, début juin 1 ^{er} chèque encaissé mi octobre 2 ^{ème} chèque en novembre 3 ^{ème} chèque en décembre

Le principe de l'AMAP reposant sur un pré-financement, tous les chèques seront donnés aux paysans à la signature du contrat. L'option du règlement en une fois est privilégiée.

Cas des co-paniers: il vous est proposé en régler en 1 ou 2 chèques maxi. Merci d'avance!

Un avenant, «options hiver», à ce contrat pourra vous être proposé en fonction des récoltes de l'été.

Tous les chèques seront libellés à l'ordre du «GAEC les légumes de la Morette».

Le paysan	L'amapien-ne
Date:	Date:
Signature:	Signature: